

# Accord CE/Viêtnam: services aériens

2007/0082(NLE) - 28/02/2011

En adoptant le rapport de Dominique Riquet (PPE, FR), la commission des transports et du tourisme recommande que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam concernant certains aspects des services aériens.

Il faut rappeler que l'accord a été signé le 4 octobre 2010. Le Conseil a besoin de l'approbation du Parlement européen pour conclure l'accord. Conformément à l'article 81 du règlement, le Parlement se prononce en un seul vote, et aucun amendement ne peut être déposé.